

France: Le Maroc premier bénéficiaire des titres de séjour en 2020

11.01.2022 France: Le Maroc premier bénéficiaire des titres de séjour en 2020

Le ministère français de l'Intérieur a rendu public son dernier rapport sur les chiffres clés de l'immigration au titre de 2020. Ces indicateurs présentés sont annuels et vont jusqu'à 2020, année la plus récente pour laquelle des résultats sont disponibles.

Ils sont organisés autour de grands thèmes que sont la population étrangère en France et dans d'autres pays, les titres et documents de séjour, les visas, l'asile, l'intégration, la lutte contre l'immigration irrégulière et l'immigration dans les DOM.

En termes de visas et titres de séjour, le ministère relève que l'année 2020 est marquée par le début de la pandémie de Covid 19 et les premières périodes de confinement.

Les restrictions sur les déplacements de personnes, internationaux en particulier, et la fermeture ou le ralentissement de l'activité de certaines administrations en font une période inédite. Ses résultats en termes d'immigration ne peuvent être comparés à ceux des années antérieures sans avoir à l'esprit ces spécificités.

Il en ressort que l'activité visa s'est effondrée dès la première période de confinement. Les ambassades et consulats de France à l'étranger ont traité 870798 demandes de visas en 2020 contre 4290482 en 2019. Le nombre de délivrances a logiquement suivi la même tendance (- 79,8 %), avec 712317 visas délivrés en 2020.

Les quatre premiers pays (Maroc, Russie, Algérie et Chine) assurent environ 43 % de l'activité de délivrance de visas de notre réseau.

Le Maroc devient ainsi le premier pays de délivrance malgré une baisse prononcée (- 71,5 %). La Chine est le pays où l'impact de la crise pandémique de la Covid-19 est la plus marquée avec une baisse de la délivrance de visas français de 91,5 %: elle passe de la première à la quatrième place.

QUINZE PREMIERS PAYS DE DÉLIVRANCE DES VISAS

Pays	2019	Pays	2020	2020/ 2019
Chine	605 152	Maroc	97 572	- 71,5 %
Russie	485 750	Russie	76 953	- 84,2 %
Maroc	342 262	Algérie	72 108	- 73,5 %
Algérie	272 028	Chine	58 474	- 91,5 %
Inde	211 476	Tunisie	49 068	- 66,1 %
Tunisie	144 754	Turquie	36 927	- 73,9 %
Turquie	138 432	Inde	27 905	- 86,8 %
Arabie saoudite	122 449	Grande Bretagne	26 889	- 71,9 %
Grande-Bretagne	95 615	Liban	21 595	- 61,5 %
Vietnam	71 006	Arabie saoudite	18 265	- 65,1 %
États-Unis	63 153	États unis	13 321	- 78,9 %
Liban	56 146	Égypte	11 823	- 76,3 %
Indonésie	53 846	Sénégal	10 991	- 70,4 %
Thaïlande	51 051	Thaïlande	10 378	- 79,7 %
Égypte	49 893	France*	10 081	+81,9 %

À l'instar des autres pays du Maghreb, l'impact de la crise sanitaire sur la délivrance de visas en 2020 est un peu moins marqué pour l'Algérie que pour l'ensemble des pays (- 73,5 % contre - 79,8 % pour l'ensemble des pays), fait encore noter le ministère.

Les statistiques révèlent en outre que trois premiers titres sur dix sont délivrés à des ressortissants des pays du Maghreb

Les principales nationalités ne sont pas toutes affectées avec la même ampleur par le recul général des migrations dans le contexte de la covid. Les ressortissants marocains et algériens restent les plus nombreux parmi les bénéficiaires de premiers titres de séjour en France avec un repli nettement inférieur à celui d'ensemble (respectivement -14,1 % et - 12,9 %). Les Tunisiens gardent la troisième place mais connaissent une baisse plus proche de la moyenne (- 21,6 %). Ce sont les ressortissants chinois (- 44,6 %) et États-uniens (- 40,7 %) qui marquent les plus fortes diminutions, sur les titres étudiants en particulier.

Pour ce qui est de la délivrance des titres étudiants, qui a poursuivi sa tendance baissière en 2020 (-20%), avec 72306 premiers titres délivrés, les origines les plus fréquentes pour les nouveaux étudiants sont le Maroc (12657), l'Algérie (6025), la Chine (5048), la Tunisie (3998) et le Sénégal (3576).

L'année 2020 a également été celle où le Maroc est devenu le premier pays d'origine des personnes naturalisées françaises. Comme les années précédentes, les pays d'origine les plus

concernés par l'acquisition de la nationalité française relevant du ministère de l'Intérieur, sont le Maroc qui passe en tête avec 8103 ressortissants devenus Français, et l'Algérie (7363 acquisitions de la nationalité française).

**ACQUISITIONS DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE EN 2020:
LES PREMIÈRES NATIONALITÉS D'ORIGINE**

Nationalité	Acquisitions par décret		Acquisitions par déclarations	Total	Part en %
	Naturalisation	Réintégration			
Maroc	4 833	4	3 266	8 103	16,3 %
Algérie	3 580	569	3 214	7 363	14,8 %
Tunisie	1 991		1 397	3 388	6,8 %
Royaume-Uni	1 420	1	1 354	2 775	5,6 %
Sénégal	890	21	507	1 418	2,8 %
Cameroun	1 050		349	1 399	2,8 %
Part de ces 6 nat.	46 %	75 %	54 %	49 %	
TOTAL TOUTES NATIONALITÉS	30 183	798	18 844	49 825	100,0 %

Ensemble, les pays du Maghreb représentent 37,8 % de l'ensemble des acquisitions de nationalité. Le Royaume-Uni est le premier des pays européens mais la progression enregistrée en 2019 (+ 23,8 %), en lien avec le Brexit est stoppée par le Covid en 2020. On enregistre 2775 Britanniques devenus Français en 2020 après 3557 en 2019.

Source

: <https://fr.hespress.com/242865-france-le-maroc-premier-beneficiaire-des-titres-de-sejour-en-2020.html>